





INSTRUCTIONS DE COURSE

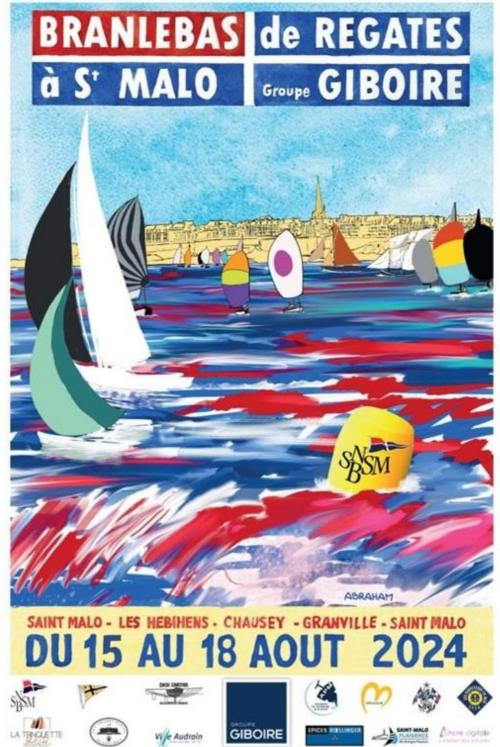
« BRANLEBAS DE RÉGATES GIBOIRE »

du 15 au 18 août 2024 à SAINT-MALO

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM -

SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

Saint-malo









La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette rèale. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREAMBULE

a) Les bateaux admis à courir sont des MONOCOQUES dont les caractéristiques sont les suivantes :

Tous les bateaux monocoques d'une longueur hors tout >= 6,40 à m (*) (**)

- De la Classe des « MUSCADET »,
- De la jauge classique habitable (JCH) (***)
- De la jauge IRC
- De la jauge habitable OSIRIS répartis en 2 classes :
 - OSIRIS 1 : RATING NET > 22
 - OSIRIS 2 : RATING NET < ou = 22</p>
- (*) un classement sera effectué pour chacune de ces séries, et éventuellement pour d'autres série, si elles sont représentées par un minimum de 5 voiliers.
- (**) Les bateaux de la Class40 ou IMOCA sont les bienvenus, ils courront en temps réel dans une Classe nommée « Esprit Rhum » et devront confirmer leur participation au plus tôt afin de réserver les places de port.
- (***) Les bateaux classiques, concurrents historiques du Branlebas pourront concourir pour le Trophée Raymond Labbé. Ils bénéficieront de parcours et d'un classement adapté à leurs particularités (type de bateau, gréement, représentation,...)

b) Chaque bateau concurrent doit présenter au moment de son inscription :

- son certificat de jauge (**)
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- sa liste d'équipage avec pour chaque membre de l'équipage résidant en France sa licence FFVoile 2024 « pratiquant » ou »compétition », accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs et, pour les concurrents étrangers non licenciés en France, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale, membre de WORLD SAILING et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.
- (**) en cas d'absence de certificat OSIRIS à jour, le Groupe retenu sera le Groupe brut figurant dans la table OSIRIS 2024 sans prise en compte d'éventuels Bonus.

1. REGLES : La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- Les règles de la jauge classique JCH (gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes), OSIRIS, Muscadet, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera communiquée canal VHF 08, et affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATTERRAGE, situé sur le port des Bas Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le Groupe WhatsApp « BBR2024 Comité et Jury » sur lequel vous serez abonnés, à la confirmation d'inscription.
- 3.2 Le PC course est situé à « l'ATTERRAGE » sur le Port des Bas Sablons
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le canal VHF 08, et sur le groupe WhatsApp « BBR2024 Comité et Jury »

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs devront porter dans leur gréement de façon visible, et pendant toute la durée de l'épreuve, le PAVILLON GIBOIRE, fourni par l'organisation. Ce pavillon sera fourni par l'organisation, en échange d'une caution en espèce ou par chèque de 20€, celle-ci sera restituée à l'entrée de la soirée de remise des prix à la remise du pavillon.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- **5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC Course.
- Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Mercredi 14 août: - 15H00 à 18h30 : Confirmation des inscriptions - ATTERRAGE (Port des Sablons / Saint-Malo),

- à 19h00 : Apéritif à l'ATTERRAGE.

Jeudi 15 août : - à 9H00 : 1er signal d'avertissement de la Course de SAINT-MALO aux HEBIHENS,

- à 14H00 : 1er signal d'avertissement de la Course des HEBIHENS à SAINT-MALO,

- à 19h00 : Soirée à SOLIDOR.

Vendredi 16 août: - à 9H00 : 1er signal d'avertissement de la Course de SAINT-MALO à CHAUSEY,

- à 15h00 : 1er signal d'avertissement de la Course de CHAUSEY à GRANVILLE,

- à 19h00 : Soirée au YATCH CLUB de GRANVILLE.

Samedi 17 août: - à 9h00 : 1er signal d'avertissement de la Course de GRANVILLE à SAINT-MALO,

- à 19h00 : Apéritif à l'ATTERRAGE.

Dimanche 18 août : - à 9h00 : 1er signal d'avertissement de la Course en Baie de SAINT-MALO,

- à 14H00 : 1er signal d'avertissement de la Course PARADE sur le parcours des BISQUINES,

- à 17H00 : Élection du plus beau bateau classique. « Trophée Raymond LABBÉ »,

- à 19h00 : Remise des prix, et soirée à la TRINQUETTE.

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- **MUSCADET** : Pavillon JAUNE

- **CLASSIQUES** : Pavillon à damiers Bleu et JAUNE

- OSIRIS 2 : Pavillon ROSE RATING NET < ou = 22
- OSIRIS 1 : Pavillon BLANC RATING NET > 22
- ESPRIT RHUM : Pavillon BLANC CLASS 40, IMOCA

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le Comité de course se réserve le droit de décider des parcours à effectuer, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les parcours à effectuer sont affichés sur le tableau du Comité de course, et annoncés sur le canal VHF 08.

- Parcours Côtiers: Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS. Elles sont indiquées par un astérisque (*).

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée		
Bateau avec pavillon ORANGE	Parcours côtiers : voir Annexe parcours,	Bateau avec pavillon BLEU		
Bouée tétraédrique ORANGE ou	Parcours construits : Bouées tétraédriques	Bouée tétraédrique ORANGE ou		
Balise (voir <i>Annexe parcours</i>) ou	ORANGE ou JAUNE	Balise (voir annexe parcours) ou		
Semi-rigide avec pavillon ORANGE)		semi-rigide		

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10.3 Si une marque de parcours est absente, les bateaux devront « passer » la position de la marque absente, en prenant une trace GPS de ce passage, et en la conservant jusqu'à l'issue de l'épreuve. Le Comité de course se réserve la possibilité de contrôler les traces GPS de tout concurrent afin de s'assurer qu'il a bien effectué le parcours (voir la définition « Effectuer le parcours » dans les RCV 2021-2024)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles, sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une Bouée tétraédriques ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime, ou le pavillon ORANGE d'un bateau viseur.

12.2 La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE			
SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

12. 3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF 08**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- **12.5** Le Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou ZFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le **canal VHF 08**.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée et le côté parcours d'une Bouée tétraédrique ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime.
- 14.2 Si le Bateau Arrivée est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- **15.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- **15.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Quand le départ se fait sous pavillon Z, un bateau dont une partie de la coque se trouve côté parcours de la ligne de départ dans la minute précédant le départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

Un bateau qui fait l'objet d'un rappel individuel et qui ne vient pas repasser la ligne du côté pré départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

Ces 2 pénalités seront cumulées dans le cas d'un départ anticipé sous pavillon Z non réparé.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer dans la limite de la suite du programme prévu. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 08 si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne.

Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera communiquée par VHF aux concurrents.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du bateau Comité.

17.3 Des avis seront envoyés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, sur le groupe WhatsApp « BBR2024 – Comité et Jury » pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ATTERRAGE. Elles commenceront à l'heure communiquée sur le groupe WhatsApp.

18.

- **18.1** 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- **18.2** Courses retirées : aucune course ne sera retirée
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et sur le groupe WhatsApp « BBR2024 Comité et Jury » au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du dernier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le programme des courses les bateaux devront être à disposition du Comité de course 30 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- **20.1** [DP] [NP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite (ou message, ou SMS) préalable du comité de course.
- **20.2** [DP] [NP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- **21.1** [DP] [NP] Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- **21.2** [DP] [NP] Un bateau doit être conforme aux règles 120 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon GIBOIRE porté sur un mât.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus doivent être conservé à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

25 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale

28. PRIX

Des prix seront distribués comme suit 5(*),

- MUSCADET JCH (bateaux classiques) AURIQUE et MARCONI
- OSIRIS 1
- OSIRIS 2
- IRC
- Le TROPHEE RAYMOND LABBE sera remis au plus beau BATEAU CLASSIQUE (y compris répliques).

(*) Toute série présentant au moins 5 bateaux au départ pourra bénéficier d'un classement dédié.

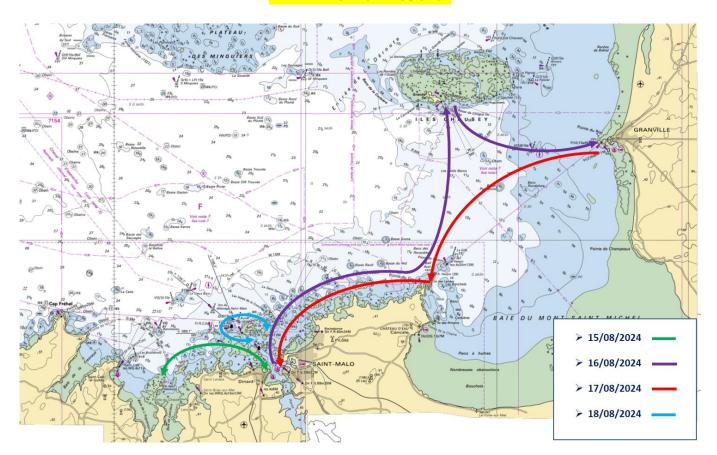
ARBITRES DESIGNES

- Président du comité de course : Hervé DESPRES- Président du jury : Patrick BREHIER

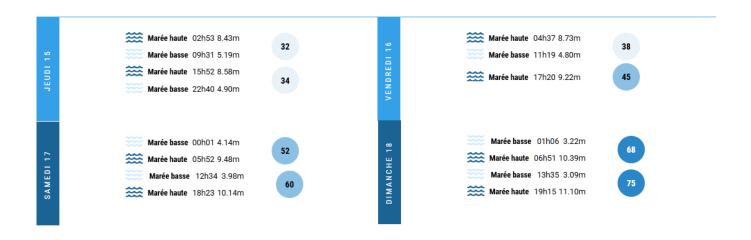
VHF : Canal 08

Portable Comité : 06 63 99 05 45 par SMS uniquement

ANNEXE ZONES DE COURSE



Marées à Saint-Malo (sources SHOM)



Ouverture / Fermeture des portes à Granville

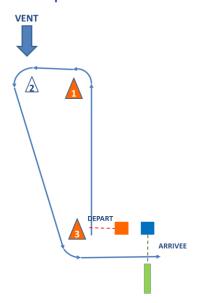
DATE	OUVERTURE & FERMETURE			PLEINE MER & COEFFICENT					BASSE MER					
DAIL					MATIN	Hauteur	Coef.	SOIR	Hauteur	Coef.	MATIN	Hauteur	SOIR	Hauteur
jeu 15	12:24	20:01			03:09	8.83	32	16:08	9.06	34	09:57	5.33	22:56	5.00
ven 16	01:29	08:36	14:06	21:13	04:49	9.15	38	17:31	9.72	45	11:34	4.92	:	
sam 17	02:57	09:44	15:25	22:09	06:03	9.95	52	18:33	10.66	60	00:18	4.21	12:53	4.06
dim 18	04:04	10:38	16:27	22:58	07:02	10.91	68	19:26	11.66	75	01:26	3.23	13:58	3.09

VOIR DOCUMENT PARCOURS BBR2024

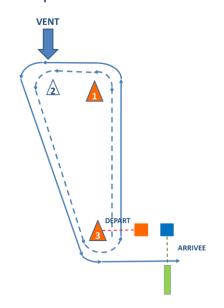
PARCOURS CONSTRUITS TOUTES ZONES

PARCOURS 99 : Parcours Banane BÂBORD (Parcours construit)

• 1 Tour : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée



2 tours : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à Tribord et le côté parcours d'une Bouée Tétraédrique ORANGE à Bâbord

- 1. Bouée Tétraédrique ORANGE à bâbord
- 2. Bouée Tétraédrique JAUNE à bâbord
- 3. Bouée Tétraédrique ORANGE

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée, à Bâbord et le côté parcours d'une bouée cylindrique verte à Tribord.

COORDONNÉES MARQUES DE PARCOURS DU BALISAGE

.....

Anyone (Poués)	48° 53,9′N	1° 40,9'W
Anvers (Bouée)	48°37,16′N	2° 12,82W
Arganon	48° 41,4′N	2° 07.3'W
Atterrage Saint-Malo (Bouée)	48° 40.5′N	
Banchenou (Bouée)		2° 11.4′W
Basse aux Chiens (Bouée)	48° 42,7′N	1° 57,3′W
Basse du Nord (Bouée)	48° 40,0′N	2° 05,0′W
Beauchamp (entrée mouillage)	48° 52,0′N	1° 46,5′W
Boujaron (Tourelle)	48° 40,0 N	2° 06,1W
Bourdinots (Bouée)	48° 39.0′N	2° 13.5′W
Buharats Ouest (Bouée)	48° 40,3′N	2° 07,4′W
Buron (Phare)	48° 39,4′N	2° 03,6′W
Cancalaise (balise)	48° 52,2′N	1° 51,0′W
Chaine (Pointe de la)	48° 40,8′N	1° 50,1′W
Crapauds du Bey (Bouée)	48° 39,4′N	2° 02,6′W
Crapaud de la Cité (Bouée)	48° 38,3′N	2° 02,0′W
Fille (Bouée)	48° 44.1′N	1° 48.2′W
Founet (Bouée)	48° 53,3′N	1° 42,3′W
Garde (Pointe de la)	48° 37.5′N	2° 14.2′W
Grande Bunouze (Bouée)	48° 43,2′N	1° 50,9'W
Grand Dodehal (balise)	48° 39,9'N	2° 01,6′W
Grelots (Bouée)	48° 39,2'N	2° 03,0′W
Haches (rocher)	48° 38,2′N	2° 10.8′W
Haute Foraine(Tourelle)	48° 52,9'N	1° 43,7'W
Herplux (Balise)	48° 38.1′N	2° 10.0′W
Laplace (Bouée)	48° 39.7'N	2° 16.5′W
Loge	48°36,93'N	2° 11,71W
Loup (Tourelle)	48° 49.6'N	1° 36.2′W
Mercière (Balise)	48° 38,1'N	2° 02,0'W
Moulière de Saint-Briac (Balise)	48° 37.8′N	2° 10.1′W
Patouillets (Bouée)	48° 39,7'N	2° 04,3'W
Platus (Bouée)	48° 37,6′N	2° 10,6′W
Rimains (Ile)	48° 40.5′N	1° 49.5′W
Roches aux Anglais (Bouée)	48° 39,7'N	2° 02,3'W
Rocher Herpin (Rocher)	48° 43,3′N	1° 49,8′W
Ruet (Bouée)	48° 43,4′N	1° 50,1′W
Videcoq (Bouée)	48° 49,7′N	1° 42,1′W
Saint-Servantine (Bouée)	48° 41,9′N	2° 00,9'W
Sou (Bouée)	48° 40,1′N	2° 05,3′W
Sud Rance (Bouée)	48° 38.5′N	2° 02.2′W
Vieux Banc OUEST (Bouée)	48° 41.9′N	2° 10.1′W
Vieux Banc EST (Bouée)	48° 42.5′N	2° 09.4′W
1.00% 20.10 20. (20000)	.0 .2.0	_ 33